

3 communes Bretonnes labellisées Cit'Ergie fin janvier

Animé par L'ADEME, le dispositif national Cit'Ergie récompense et distingue les collectivités locales qui s'engagent et renforcent leur ambition en matière de politique Climat Air Énergie. Lors des Assises européennes de la transition énergétique, fin janvier, ce sont 29 nouvelles collectivités en France qui ont été labellisées... Dont 3 en région Bretagne !

C'est Saint-Brieuc Armor Agglomération, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale et la Métropole de Rennes qui ont donc été distingués par le dispositif national [Cit'Ergie](#).

Quelques exemples d'actions mises en œuvre

En ce qui concerne le développement territorial, Saint-Brieuc a un projet de boucle énergétique locale avec une production d'énergies renouvelables, un stockage et une distribution via les réseaux de chaleur. À Quimper, une palette d'outils pour encourager la rénovation énergétique des logements a été mise en place. Rennes quant à elle souhaite réduire de moitié ses émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030.

Quimper compte montrer l'exemple en matière de mobilité en contribuant à développer l'utilisation de bioGNV (biogaz) par les véhicules en mettant notamment en place une borne de rechargement rapide accessible en continue. L'agglomération de Saint Brieuc Armor, elle, a mis en place un service de location de vélos, permettant de louer de vélos à la journée, à la semaine, au mois ou au trimestre. Certains vélos sont électriques ou destinés aux personnes mal voyantes. Rennes agit sur plusieurs axes en mettant en service une nouvelle

ligne de métro ou en développant une politique de covoiturage.

Et l'énergie ?

À Rennes, l'éclairage public et dans toutes les communes de Rennes Métropole, l'éclairage public est éteint une partie de la nuit. Objectif : qu'en 2020, 20 % des points lumineux soient éteints entre les heures du dernier et du premier métro. À Saint-Brieuc, une centrale photovoltaïque a été installée sur le toit de l'Espace Initiatives Emploi.

À Quimper, l'acquisition de la marque Imprim'Vert par l'imprimerie communautaire a permis de systématiser l'utilisation d'encre végétale et de papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement.